

# EVALUATION DE LA QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

La loi 2002-02 pose le principe de l'évaluation continue de la qualité des activités des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou handicapées. Cette démarche se déroule en deux étapes obligatoires : l'évaluation interne et l'évaluation externe.

**La finalité de l'évaluation interne** est de mesurer en suivant le référentiel défini par l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux), le niveau d'atteinte des objectifs que s'est fixé l'établissement pour renforcer la qualité de ses prestations. Elle est conduite collectivement par le personnel de la structure pour lui permettre de mettre en évidence les points forts et les points à améliorer, de renforcer la cohésion de l'équipe et d'anticiper les besoins et les attentes des personnes accueillies.

**La finalité de l'évaluation externe** est d'examiner les suites données aux actions issues de l'évaluation interne. Elle est donc réalisée par un organisme extérieur agréé par l'ANESM dont la mission est de porter une appréciation globale sur la structure.

Il faut enfin préciser que les résultats de l'évaluation externe sont déterminants pour que les tutelles administratives puissent autoriser la poursuite de l'activité de l'établissement.

## DELTA 7

### 40 ANS D'INNOVATION SOCIALE

Créée le 1er mars 1973, DELTA 7 a réalisé plus de trente programmes d'innovation sociale en faveur des enfants défavorisés, des adolescents en difficulté, des personnes âgées, des personnes handicapées.

Depuis 10 ans, DELTA 7 agit et innove en faveur des personnes et des familles confrontées à la maladie d'Alzheimer et aux pathologies neurodégénératives apparentées.

#### Déduction fiscale de votre don :

Les dons et legs sont essentiels pour financer l'innovation sociale. Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant.

Ainsi, 66 % de votre don à DELTA 7 sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si votre don est de 50 €, votre réduction d'impôts sera de 33 €, soit un coût réel de 17 €.

#### Engagements de DELTA 7

- DELTA 7 vous adresse votre reçu fiscal à la suite de la réception de votre don,
- DELTA 7 vous informe régulièrement de l'emploi de vos dons au moyen de sa lettre d'information et publie chaque année ses comptes certifiés par un commissaire aux comptes sur son site Internet,
- DELTA 7 respecte vis-à-vis de votre adresse les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre association, vous pouvez accéder à ces informations, demander leur rectification ou suppression.



DELTA 7, 53 avenue de Saint Ouen 75017 Paris  
Association à but non lucratif  
Date de création : 1er mars 1973  
Tel : 01 46 07 42 22 - Fax : 01 40 38 91 80  
e-mail : [info@delta7.asso.fr](mailto:info@delta7.asso.fr)  
site : <http://www.delta7.asso.fr>

# Les Nouvelles de Delta 7

LETTRE D'INFORMATION DE DELTA 7 - DECEMBRE 2014

## Première évaluation de la qualité d'un accueil de jour



## EVALUATION DE LA QUALITÉ DE CASA PARIS 18

**Le premier accueil de jour créé par Delta 7 vient de recevoir le rapport de son évaluation externe réalisée par la société Alium Santé en 2014.**

**Nous livrons les conclusions de ce rapport à votre appréciation en adressant nos très sincères remerciements à tous ceux qui nous font confiance :**

«L'accueil de jour autonome Casa Paris 18 est un établissement dont la qualité de prise en charge est indéniable et saluée par de nombreux usagers, aidants et partenaires rencontrés par les évaluateurs sur la base de volontariat.

L'accompagnement à travers les animations d'ateliers et l'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne permet clairement de stimuler la personne âgée et de permettre une réelle socialisation, notamment grâce aux sorties et à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

La formation des personnels, initiale et/ou continue, semble s'inscrire parfaitement dans l'accompagnement d'un public fragile et se traduit par la confiance des usagers et des aidants envers l'ensemble du personnel de l'établissement.

Les droits des usagers sont respectés grâce à la formation et à la sensibilisation des personnels qui font preuve d'une attitude bienveillante, accueillante et toujours à l'écoute des usagers. Les évaluateurs ont fait des propositions qui vont dans le sens de mise en valeur de



*Participation des résidents aux premières olympiades des accueils de jour de Paris en 2013*

l'établissement, dans sa pratique quotidienne, dans les outils de la loi 2002 et les documents remis aux usagers, aidants, partenaires :

- Intégrer de manière plus poussée une dimension Ressources humaines à la démarche d'amélioration continue de la qualité et au projet d'établissement afin de valoriser les compétences du personnel. Un travail de formalisation est à effectuer concernant les fiches de poste, les plans de formation, les entretiens individuels et les enquêtes de satisfaction du personnel.

Mener une réflexion sur la gestion des risques professionnels dans le cadre du document unique de la structure.

- Formaliser un projet personnalisé par usager, en présence de son aidant principal et d'éventuels partenaires impliqués, leur permettant ainsi d'être co-constructeurs de l'accompagnement au sein

de CASA DELTA 7 et des liens avec les différents partenariats potentiels.

- Valoriser l'activité de l'accueil de jour à travers le projet d'établissement, non seulement à partir des enquêtes de satisfaction des aidants mais aussi des usagers, objectivés par des indicateurs fiables de l'efficacité de l'accompagnement réalisé.

- Sensibiliser le personnel aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM, notamment

de la bientraitance par le biais d'analyse de pratiques professionnelles dans le cadre de rencontres pluri-professionnelles inter-établissements DELTA 7 et avec les partenaires.

Les évaluateurs saluent la qualité du travail de l'équipe de Casa Paris 18 et lui souhaitent de poursuivre ses prises en charge en améliorant encore et toujours la qualité de son accompagnement, avec l'appui d'une démarche d'amélioration continue de la qualité structurante et partagée au niveau associatif».



*L'habillage des potelets par les résidents a permis de créer des liens avec les habitants du quartier.*